news tank éducation & recherche

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

LPR : « La chose la plus révolutionnaire, c'est peut-être le Ripec » (M. Deneken, Unistra)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°250524 - Publié le 04/05/2022 à 11:06

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/05/2022 à 11:55

Michel Deneken - © Unistra

« La chose la plus révolutionnaire [de la Loi de programmation de la recherche] c'est peut-être le Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), qui représente un changement complet de philosophie des primes. Dans les deux ans, la PEDR (Prime d'encadrement doctoral et de recherche) va s'éteindre et les arbitrages seront laissés au président : cela donne une complexité et impose la nécessité d'un débat pour parvenir à un consensus », déclare Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg, à News Tank le 02/05/2022.

Après avoir évoqué sa stratégie pour l'université dans un premier entretien, ce deuxième volet porte sur la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) et ses dispositifs.

Interrogé sur les oppositions à la LPR, il estime que « les lignes politiques sont restées », avec une hostilité de principe qui perdure. Mais « une fois que le législateur a tranché, il nous appartient de nous emparer des dispositions ».

Le dispositif des chaires de professeur junior (Strasbourg en a obtenu quatre lors de la deuxième vague) « n'est pas un mécanisme aléatoire mais des forces d'enseignement et de recherche qui s'ajoutent », souligne-t-il.

Il déplore cependant que l'Unistra (Université de Strasbourg) ait « moins de CPJ (Chaire de professeur junior), moins de repyramidage au prétexte que notre ratio maitres de conférences/professeurs d'université est favorable. Nous sommes surpris et c'est difficile à expliquer à la communauté ».

Michel Deneken revient aussi sur le CNU (Conseil national des universités) — « À Strasbourg, on ne lui fait pas la guerre » — et sur l'appel à voter Emmanuel Macron qu'il a co-signé avant le premier tour de la présidentielle.

« Une fois que le législateur a tranché, il nous appartient de nous emparer des dispositions »

Vous avez fait campagne pour votre second mandat en pleine discussion de la LPR. Comment vous saisissez-vous des mesures ? Une forme de consensus existe-t-elle désormais ?

Nous avons été l'une des rares universités à organiser un débat sur la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) et il a été vif [il était animé par News Tank, NDLR]. Depuis, les lignes politiques sont restées ; il y a des gens hostiles au principe, avec des arguments que l'on connait (mise en concurrence, crainte d'un ESR (Enseignement supérieur et recherche) à plusieurs vitesses).

Mais, comme pour les droits différenciés pour les étudiants étrangers, c'est dans la loi. Une fois que le législateur a tranché, il nous appartient de nous emparer des dispositions. Je l'ai dit pendant la période électorale chez nous : nous serons vigilants pour rester maitre des outils.

Plus particulièrement sur les CPJ, où en êtes-vous ?

Le mécanisme s'est mis en place. Dans toutes les universités, notamment d'Udice (Association réunissant les universités labellisées Idex), les choses sont désormais reçues.

> « Si une faculté vote le principe de ne pas en demander, elle n'en aura pas »

Un point est aussi devenu plus clair — il n'avait peut-être pas été assez expliqué — c'est qu'au bout de quatre à six ans, la chaire est ajoutée au plafond d'emploi. Ce n'est pas un mécanisme aléatoire mais des forces d'enseignement et de recherche qui s'ajoutent. Et ce sont des E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) : certes pour l'atterrissage il y a moins de charge d'enseignement qu'un MCF (Maître.sse de conférences), mais en interne nous avons aussi un dispositif d'allègement pour les nouveaux MCF, financé grâce à notre Idex (Initiative(s) d'excellence).

Une fois cela levé, c'est la communauté qui décide. Si une faculté vote le principe de ne pas en demander, elle n'en aura pas, même si cela peut créer des frustrations parmi ceux qui pourraient avoir des projets.

Ceci dit, je constate que parmi ceux qui ont demandé des chaires de professeur junior, certains y étaient hostiles par principe politique, mais ils ont compris qu'il ne fallait pas se priver de ces moyens.

Combien en avez-vous obtenu et quels critères de choix appliquez-vous en interne ?

Nous n'avons pas fait de demande lors de la première vague qui était beaucoup trop improvisée, mais nous nous sommes positionnés sur la seconde — c'était aussi serré.

Nous en avons obtenu quatre, ce n'est pas énorme par rapport à d'autres : il y a parfois cette idée que l'on est riches et que l'on n'en a pas besoin, c'est presque un scandale ! Nous avons moins de CPJ, moins de repyramidage au prétexte que notre ratio MCF/PR (Professeur des universités) est favorable. Nous sommes surpris et c'est difficile à expliquer à la communauté.

Pour en revenir aux CPJ, les critères vont se définir très clairement. Deux ont fait consensus :

- renforcer des équipes de haut niveau,
- l'innovation. On a ainsi eu une CPJ en littérature, parce que les collèges voulaient développer une nouvelle ligne de recherche liée à l'écologie.

Quid des autres dispositifs de la LPR ?

La chose la plus révolutionnaire c'est peut-être le Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), qui représente un changement complet de philosophie des primes. Dans les deux ans, la PEDR (Prime d'encadrement doctoral et de recherche) va s'éteindre et les arbitrages seront laissés au président : cela donne une complexité et impose la nécessité d'un débat pour parvenir à un consensus.

L'Université de Strasbourg a déjà quelque expérience en la matière : grâce à l'Idex (Initiative(s) d'excellence) nous avons créé une prime d'intéressement pédagogique. La philosophie du Ripec est là : pouvoir reconnaitre toutes les formes d'engagement. C'est positif, il y aura plus de monde servi, avec des tranches de financement plus importantes. En attendant, c'est un système compliqué à mettre en place et il faudra beaucoup de pédagogie.

Qu'est-ce qui pourrait être compliqué à mettre en œuvre ?

J'entends par exemple dire qu'il faudrait adapter les primes des directeurs de faculté à la taille de la composante. L'idée sous-jacente est que plus d'étudiants implique plus de responsabilités. C'est un argument compréhensible, mais il peut se discuter : car une plus grosse UFR (Unité de formation et de recherche) a aussi plus de supports administratifs, plus de compétences pouvant appuyer le directeur, il est plus facile de nouer des partenariats pédagogiques, d'organiser les enseignements, etc. Le même raisonnement vaut dans les labos.

Quoi qu'il en soit, il faudra trouver des critères objectifs et je ne veux pas que ce soit le président qui décide seul sans que ses choix soient éclairés par des instances ad hoc.

« Un grand défi qui atteste aussi de la maturité d'une communauté »

Quel rôle voyez-vous pour le CNU (Conseil national des universités) à l'avenir ?

Il n'y a pas de procédure de contournement des CNU dans les procédures qui se mettent en place. Les craintes de casse et de dérégulation évoquées notamment par de nombreux universitaires pendant la campagne présidentielle ne sont pas avérées.

Des collègues pensent qu'on doit laisser l'arbitrage au CNU mais l'arbitrage interne est plus dans la philosophie des lois sur l'autonomie. J'y vois un grand défi qui atteste aussi de la maturité d'une communauté. À Strasbourg on ne déclare pas la guerre au CNU…

> « À Strasbourg on ne déclare pas la guerre au CNU »

Chez nous, il me semble que nous avons atteint cette maturité, même si cela suscite des débats vifs. Pour la PEDR par exemple, en dix ans, nous sommes passés d'une situation où les directeurs de composante hésitaient à hiérarchiser les demandes, à un travail de classement des dossiers de la part de pratiquement toutes les facultés. Cela suppose une transparence et un certain courage dans le management. Mais donner ce travail au CNU intégralement serait une régression.

Vous évoquez la présidentielle. Vous avez co-signé, avant le premier tour, un appel de personnalités locales à voter pour Emmanuel Macron, ce qui vous a été reproché en interne. Le regrettez-vous ?

J'ai pris position au titre d'un groupe d'acteurs locaux strasbourgeois — j'ai été sollicité notamment par des prix Nobel, par Thomas Ebbesen (chimiste et physicien, prix Kavli et médaille d'or du CNRS) et Jacques Marescaux (médecin, fondateur de l'Ircad (Institut de recherche contre les cancers de l'appareil digestif)), des personnalités qui ne s'engagent pas si facilement. Pour nous, il ne fallait pas attendre le second tour pour faire face au danger de l'extrême droite.

> « On m'a fait le procès injuste que j'engageais l'université »

L'appel pour les élections visait à défendre une science sans frontières, sans négation des identités.

On m'a fait le procès injuste que j'engageais l'université, mais il faut être logique comme président d'université : quand je me suis présenté pour un second mandat, les gens savaient très bien ce que je pensais de l'évolution actuelle du système français, qui va dans le sens que beaucoup de présidents d'université souhaitent.

Michel Deneken

Président @ Université de Strasbourg (Unistra)

Professeur des universités en théologie catholique @ Université de Strasbourg (Unistra)

Parcours

Depuis mars 2021	Université de Strasbourg (Unistra) Président
Décembre 2020 - mars 2021	Université de Strasbourg (Unistra) Administrateur provisoire

Décembre 2016 - décembre 2020	Université de Strasbourg (Unistra) Président
2013 - 2017	UMR Droit, religion, entreprise et société (CNRS et Unistra) Directeur
2009 - décembre 2016	Université de Strasbourg (Unistra) Premier vice-président en charge des finances puis de la formation initiale et continue
Depuis 2003	Université de Strasbourg (Unistra) Professeur des universités en théologie catholique
2001 - 2009	Université de Strasbourg (Unistra) Doyen - Faculté de théologie catholique
1989 - 2003	Université de Strasbourg (Unistra) Maître de conférences en théologie catholique

Fiche n° 18945, créée le 05/09/2016 à 17:03 - MàJ le 19/03/2021 à 13:49

Université de Strasbourg (Unistra)

L'Université de Strasbourg, héritière de l'université fondée en 1621, est issue de la fusion des universités Strasbourg 1, Strasbourg 2 et Strasbourg 3 le 01/01/2009.

Catégorie : Université
Entité(s) affiliée(s) : Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (Ceipi)

Adresse du siège

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex France

Général

Date de création	2009
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur
Implantations (dont siège)	Strasbourg (siège), Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Colmar, Haguenau, Sélestat
Composantes	36 composantes couvrant 5 domaines de formation : Arts/Lettres/Langues ; Droit/Economie/Gestion et Sciences Politiques et Sociales ; Sciences Humaines et Sociales ; Sciences/Technologies ; Santé.

PIA	Lauréate d'une Idex « Par-delà les frontières, l'Université de Strasbourg »
Présidence	Président : Michel Deneken (réélu le 19/03/2021)

Effectifs étudiants

2006-07	43 108
2007-08	41 890
2008-09	43 635
2009-10	45 300
2010-11	45 305
2011-12	46 167
2012-13	47 146
2013-14	47 766
2014-15	48 397
2015-16	49 528
2016-17	50 911
2017-18	51 603
2018-19	52 618
2019-20	57 674
2020-21	58 126

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2012-13	582
2013-14	599
2014-15	603
2015-16	598
2016-17	584
2017-18	584
2018-19	560
2019-20	588

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2010-11	1 619
2011-12	1 609
2012-13	1 601
2013-14	1 579
2014-15	1 560
2015-16	1 520
2016-17	1 531
2017-18	1 503
2018-19	1 486
2019-20	1 527

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

2010	404,3 M€
2011	390,9 M€
2012	415,1 M€
2013	418,2 M€
2014	430,7 M€
2015	425,9 M€
2016	433,4 M€
2017	436,4 M€
2018	456,8 M€
2019	479,0 M€
2020	479,9 M€
2021	499,7 M€

Source(s) : Open data Mesri

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement : • la subvention pour charges de service

public ; • les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

2010	311,1 M€
2011	319,3 M€
2012	319,8 M€
2013	327,8 M€
2014	330,1 M€
2015	340,3 M€
2016	343,6 M€
2017	350,4 M€
2018	357,4 M€
2019	366,3 M€
2020	371,7 M€
2021	382,6 M€

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement (en jours)

2010	48,5
2011	33,6
2012	31,0
2013	30,2
2014	36,7
2015	41,0
2016	41,8
2017	48,4
2018	70,1
2019	81,4
2020	104,4
2021	95,0

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Fiche n° 1753, créée le 28/04/2014 à 02:25 - MàJ le 12/02/2015 à 17:27

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »